



Article de la CDIP sur le message culture 2025–2028

Début mars 2024, le Conseil fédéral a transmis le message culture 2025–2028 au Parlement. Près de 988 millions de francs sont prévus pour sa mise en œuvre, soit 14 millions de moins que ne le prévoyait le projet mis en consultation en juin 2023. Les nouvelles ne sont pas réjouissantes pour les cantons.

Aux termes de l'art. 69, al. 2, Cst., la Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation. Le message de la Confédération concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 est l'expression concrète de cet engagement. Il couvre environ 11 % de l'encouragement public en faveur de la culture en Suisse. Les cantons participent à cet encouragement à hauteur de 39 % environ, contre 50 % pour les villes et les communes.

Les cantons, compétents en matière de culture, se félicitent de l'engagement financier pris par la Confédération. De manière générale, ils se disent également satisfaits du contenu du nouveau message culture. Ils trouvent pertinents l'analyse des enjeux et le poids accordé aux mesures fédérales et les approuvent tels quels.

La Confédération réduit ses dépenses culturelles pour 2025–2028

La CDIP est malgré tout inquiète de constater, au vu du nouveau message culture 2025–2028, que la Confédération entend réduire son engagement financier en faveur de la culture. Les taux de renchérissement de 2022 à 2024, combinés à la réduction de 2 % des contributions fédérales dans le domaine de la culture à partir de 2024, ne seront de loin pas compensés par la croissance nominale de 0,9 % en moyenne attendue à partir de 2025. Après déduction du renchérissement, la hausse réelle revient à une moyenne de -0,1 %. De fait, la CDIP devra faire face à un désengagement de la Confédération dans les années à venir.

Les moyens prévus ne seront pas suffisants pour mettre en œuvre les mesures de la Confédération. La CDIP craint que celles-ci ne doivent par conséquent être financées dans une plus large mesure par les cantons, les villes et les communes. Au vu de cette situation difficile sur le plan financier, il serait bienvenu que la Confédération établisse un ordre de priorités pour ses mesures, ce qui aurait au moins le mérite de donner des points de repère aux cantons pour la planification de leurs propres mesures.

Écoles suisses à l'étranger, échanges et mobilité : les cantons demandent plus de moyens

La CDIP est particulièrement préoccupée par la réduction des moyens accordés aux écoles suisses à l'étranger. Pour pouvoir répondre aux besoins de développement des écoles suisses, le crédit qui leur est alloué doit être augmenté de 1,5 %, ce qui représente un plafond de dépenses de 92 millions de francs au total pour les années 2025–2028. Le message adopté prévoit toutefois un taux de croissance nominale de -0,8 %. En d'autres termes, la Confédération entend désormais n'engager plus que 83,9 millions de francs pour les 17 écoles suisses à l'étranger.



La CDIP s'inquiète également de l'encouragement du plurilinguisme par la Confédération et des mesures définies dans la loi sur les langues. Les cantons saluent particulièrement la volonté de développer les offres dans le domaine des échanges et de la mobilité, ce qui va dans le sens de la stratégie commune de la Confédération et des cantons en la matière. De leur côté, les cantons contribuent activement à la réalisation de cette stratégie, comme en atteste le nombre croissant de personnes qui participent à des activités d'échange national. Afin de garantir une offre qui puisse satisfaire à l'évolution de la demande, il convient néanmoins de relever davantage les moyens mis à disposition. Au lieu de l'augmentation annuelle progressive de 6 à 9 millions de francs demandée par les cantons, le message adopté prévoit un montant moyen de 7,7 millions de francs par année pour la période d'encouragement 2025–2028. Cette somme représente certes une augmentation dans le contexte de la réduction générale, mais ne suffit pas pour poursuivre les objectifs communs de la Confédération et des cantons.

L'importance du Dialogue culturel national pour les cantons

Dans le nouveau message culture, la Confédération traite par ailleurs du Dialogue culturel national. Les cantons voient ce dernier comme une plateforme d'échange efficace qui permet d'encourager le dialogue entre les différents niveaux de l'État. Ils estiment eux aussi qu'il serait pertinent d'évaluer les activités et les résultats du Dialogue culturel national après une décennie d'existence. À l'avenir, le Dialogue culturel national doit également permettre de coopérer sur le plan opérationnel et de mieux coordonner le milieu de la culture. Là encore, cependant, les cantons doivent rester vigilants vis-à-vis des possibles répercussions, par exemple en tenant compte des recommandations des groupes de travail concernant l'encouragement public de la culture. Étant donné que les communes, les villes et les cantons assument la majeure partie des dépenses publiques pour la culture, ils sont généralement les plus touchés par les résultats du Dialogue culturel national, notamment sur le plan financier.

L'adoption du message culture par le Conseil fédéral ne sonne pas encore la fin de l'histoire. Le nouveau message culture sera en effet examiné par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États, en avril 2024.